Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260430-DCM_2026_061-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 17 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Marine CHEVILLARD, M. Christophe VERINE, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, Mme Eleonore CRESPEL, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO, Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Caroline GUEZET qui a donné pouvoir à Mme Alice PERRICHON.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : M. Kevin MARION.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	26
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-061

Objet : Budget primitif 2026 – Budget principal de la commune

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 16 avril 2026, le budget primitif 2026 s'établit selon les modalités présentées ci-après :

- Le budget principal est construit à partir de la nomenclature comptable M57 qui s'applique aux métropoles et aux villes,
- Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires,
- Une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Pour mémoire :

- Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
- L'équilibre budgétaire de la section d'investissement de chaque budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte financier unique 2025 du budget approuvé le 05 mars 2026,
Vu le projet de budget primitif 2025 proposé par le Maire,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57, et le pouvoir du Conseil Municipal de déléguer au Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (fongibilité des crédits), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections
Vu la délibération n°2026-39 du 16 avril 2026 par laquelle le conseil municipal a approuvé son Règlement Budgétaire et Financier, et notamment le paragraphe relatif aux règles de modifications du budget par virements de crédits (décision du maire dont il est rendu compte à chaque conseil municipal) et décision modificative (délibération du Conseil municipal),
Vu la délibération n° 2026-40 du 16 avril 2026 par laquelle le conseil municipal a acté par un vote la tenue du débat d'orientation budgétaire,
Vu le budget proposé sous la nomenclature M57,

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260430-DCM_2026_061-DE

Vu la présentation synthétique du budget présentée,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, Marchés Publics et M[illegible]

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des votes exprimés (7 abstentions : M. BARON, Mme LAMANDÉ, M. GUILLOU, M. SERVAIS, Mme GUEZELLO, Mme COTTALORDA, M. BUHÉ) :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget principal de la Commune, après s'être prononcé :
  - Par chapitre pour la section de fonctionnement,
  - Par chapitre pour la section d'investissement,
  - Sans aucun vote formel sur chacun des chapitres,

- De l'arrêter comme suit :

- en recettes et en dépenses de fonctionnement :	**17 112 188.62 €**
- en recettes et en dépenses d'investissement :	**11 684 953.21 €**

- De préciser que le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2025 après le vote du compte financier unique 2025,
- D'autoriser le maire ou l'Adjoint délégué à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% de chacune des sections (section de fonctionnement, section d'investissement).

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260430-DCM_2026_061-DE

PROJET BP COMMUNE 2026			Reste à réaliser	Propositions	BP 2026
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			**0,00**	**17 112 188,62**	**17 112 188,62**
		CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	2 407 470,62	2 407 470,62
F	R	002 - I 002 - Résultat de fonctionnement reporté		2 407 470,62	2 407 470,62
		CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	-	102 000,00	102 000,00
		CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	240 000,00	240 000,00
		CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	731 800,00	731 800,00
		CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	-	2 900 346,00	2 900 346,00
		CHAPITRE 731 - Fiscalité locale	-	9 455 450,00	9 455 450,00
		CHAPITRE 74 - Dotations et participations	-	880 372,00	880 372,00
		CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	-	394 750,00	394 750,00
		CHAPITRE 76 - Produits financiers	-	-	-
		CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	-	-	-
		CHAPITRE 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			**0,00**	**17 112 188,62**	**17 112 188,62**
		CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	-	3 635 569,41	3 635 569,41
		CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	5 670 999,00	5 670 999,00
		CHAPITRE 014 - Atténuations de produits	-	3 102 679,00	3 102 679,00
		CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	-	1 300 000,00	1 300 000,00
		CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	1 000 000,00	1 000 000,00
		CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	-	2 365 041,21	2 365 041,21
		CHAPITRE 66 - Charges financières	-	33 900,00	33 900,00
		CHAPITRE 67 - Charges spécifiques	-	1 000,00	1 000,00
		CHAPITRE 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	-	3 000,00	3 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			**0,00**	**11 684 953,21**	**11 684 953,21**
		CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	3 838 723,01	3 838 723,01
		CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement	-	1 300 000,00	1 300 000,00
		CHAPITRE 024 - Produits des cessions d'immobilisations	-	623 000,00	623 000,00
		CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	1 000 000,00	1 000 000,00
		CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	-	200 000,00	200 000,00
		CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	2 571 730,20	2 571 730,20
		CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	-	150 000,00	150 000,00
		CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	-	2 001 500,00	2 001 500,00
		CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	-	-	-
		CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	-	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			**1 568 718,44**	**10 116 234,77**	**11 684 953,21**
		CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-
		CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	240 000,00	240 000,00
		CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	-	200 000,00	200 000,00
		CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	30 000,00	30 000,00
		CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	-	194 000,00	194 000,00
		CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	70 757,38	247 542,00	318 299,38
		CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	216 374,75	2 053 257,86	2 269 632,61
		CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	469 887,60	804 543,00	1 274 430,60
		CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	811 698,71	6 346 891,91	7 158 590,62
		CHAPITRE 26 - Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
		CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières	-	-	-

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Alexandre LANOË

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Kevin MARION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.